



Les Fourmées du Vernois

REGLEMENT

Course Pédestre – 24 avril 2016 – Remilly sur Tille

I - ORGANISATION :

L'association **Les Fourmis du Vernois** de Remilly sur Tille organise le dimanche 24 Avril 2016 une course pédestre de 5 kms et 10 kms. Celle-ci sera accompagnée d'épreuves endurance, enfants et jeunes. Les épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non. Le parcours n'est pas adapté aux handisports fauteuils.

II – HORAIRES ET PARCOURS :

Les départs et arrivées auront lieu autour de la salle des fêtes du Vernois à Remilly sur Tille.

- ✓ Enfant/Poussin : 1200 m départ à 9h30 nés en 2005, 2006
- ✓ Jeune/Benjamin: 2 400 m départ à 9h50 nés en 2003, 2004
- ✓ Minimales à Vétérans : 5 km départ à 10h30 nés en 2002 et avant.
- ✓ Cadets à Vétérans : 10 km départ à 11h15 nés en 2000 et avant.

Le parcours est constitué de 1 boucle pour le 5 km et de 2 boucles pour le 10 km, sur route, chemin, herbe au sein des sablières de Remilly sur Tille.

Durant les épreuves, des courses éveil de 6 à 8 minutes (pour les enfants nés de 2007-2010) sont organisées. Inscription sur place - **terrain de tennis de l'école** – pas de certificat médical nécessaire.

III – INSCRIPTIONS ET DOSSARDS

Les inscriptions pour les courses enfants/jeunes sont de **1 €**.

Les inscriptions pour la course 5 kms sont de **5 €**
Les inscriptions pour la course 10 kms sont de **9 €** } Dont 1 € reversé à l'AFSEP

Une majoration de **2 €** sera appliquée pour le 5 et 10 km pour les inscriptions sur place le jour de la course.

1- Modalités d'inscription

Les bulletins d'inscription pourront être téléchargés sur le lien suivant :
<http://coursevernois.webnode.fr>

Les inscriptions seront prises soit :

- ✓ Par courrier
- ✓ Au dépôt de pain à Remilly sur Tille, le samedi 23 avril 2016 de 8h à 11h
- ✓ Sur place le jour de la course

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

2- Les inscriptions par courrier devront comporter obligatoirement :

Les bulletins remplis de façon lisible avec le règlement par chèque libellé au nom de **LES FOUJIS DU VERNOIS**.

Pour les coureurs licenciés : *une photocopie de la licence valable pour la saison en cours.*

Pour les coureurs non-licenciés de toutes les catégories : *un certificat médical portant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et datant de moins d'un an à la date de l'épreuve*

Les bulletins sont à retourner avant le 20/04/2016 à :

Pascal MIELLE- 36 Rue de Cessey - 21560 Remilly sur Tille

Ou Claude GUICHET- 20 B Rue de Cessey - 21560 Remilly sur Tille

3- Les inscriptions sur place devront s'effectuer selon les modalités suivantes :

En plus du bulletin rempli correctement et de leur règlement de **7 euros pour le 5 kms et 11 euros pour le 10 kms**, les coureurs devront présenter obligatoirement :

Pour les coureurs licenciés : *une photocopie de la licence valable pour la saison en cours.*

Pour les coureurs non-licenciés de toutes les catégories : *un certificat médical portant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et datant de moins d'un an à la date de l'épreuve*

Les inscriptions sur place pour la course seront closes le 24 Avril 2016 à :

- ✓ 9h15 pour le 1.2 km
- ✓ 9h30 pour le 2.4 km
- ✓ 10h pour le 5 km
- ✓ 10h30 pour le 10 km

4- Le retrait des dossards aura lieu

Au dépôt de pain, pré fabriqué Remilly sur Tille, le samedi 23 avril 2016 de 8h à 11h00

A la salle du Vernois sur le lieu de départ, le dimanche 24 avril 2016 de 8h30 à 10h30.

Les dossards devront être placés en évidence sur le torse.

IV – RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement sera placé au 5ème km pour le 10 km.
Un ravitaillement à l'arrivée sera organisé pour toutes les courses.

V – SURVEILLANCE MEDICALE

Un poste de secours est assuré par l'Ordre de Malte.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problèmes liés à l'état physique des concurrents.

VI – ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès **MMA**.
Individuelle – accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

VII – RECOMPENSES

Courses éveil : une médaille et friandises à chaque participant
Courses jeune : 1 coupe aux 3 premiers de chaque course et un sac à dos à chaque participant.
Podium 5 et 10 km : Coupe et lot aux 3 premiers scratch féminin et masculin.
10 km : 1 sac à chaussures zippé aux 300 premiers arrivants.
5 km : 1 sac à chaussures zippé aux 200 premiers arrivants.

Et lots par tirage au sort.

VIII – Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

IX – Droit à l'image

De par son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître : ceci dans le cadre de reportages ou de promotion de l'évènement.